

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro 1/2020 du 31 juillet 2020

OBJET : PASSATION D'UN MARCHÉ DE FOURNITURES EN PROCEDURE ADAPTEE AVEC L'ENTREPRISE LACROIX POUR L'ACHAT DE BALISES POUR LA RUE DU PORHOËT

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du 13 juillet 2020 portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de préparer, passer, exécuter et régler les marchés de fournitures qui peuvent être passés en procédure adaptée dans la limite de 20 000 euros HT,

Vu l'Ordonnance N° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des Collectivités Territoriales pour faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid 19,

Vu la nécessité d'acquérir des balises pour la rue du Porhoët,

Vu la proposition de LACROIX CITY du 3 juillet 2020,

DECIDE

Article 1^{er}: Il est passé le 15 juillet 2020 un marché de fournitures avec LACROIX de St Herblain (44) pour l'achat de 9 balises et 9 socles pour la rue du Porhoët au prix de 1 045 euros 80 HT..

Fait à Mohon le 31 juillet 2020

Le Maire,
Francis MAHIEUX



Le Conseil Municipal sera informé à la séance du 31 juillet 2020